

MONCEAU-LE-NEUF-ET-FAUCOUZY

# Valoriser les déchets verts

**Que deviennent les végétaux que l'on dépose dans les déchetteries ? Ils sont retraités dans des structures comme Aisne compost, créée par un agriculteur.**

**A**ujourd'hui, Jean Van Isacker a trois casquettes. celle d'exploitant agricole, son métier de toujours, celle de gérant d'Aisne compost, société de valorisation de déchets verts et celle, enfin, de président de Planète Terre, la structure qui commercialise les produits d'Aisne compost.

« Van Isacker a bien compris que l'agriculture, comme tout autre domaine, évolue. Aisne compost, sa structure, en est une preuve. Crée en 2003 et développée depuis, c'est une installation « classée pour la protection de l'environnement » (ICPE). Elle peut recevoir jusqu'à 10 000 tonnes de déchets verts par an. » Ces déchets sont issus des collectivités territoriales, comme la communauté de communes du Loir », explique le gérant. Après appel d'offres, Jean Van Isacker se voit confier des lots de déchets verts à valoriser, contre une rémunération finalement. Suivant un processus bien huilé (croyage des déchets, arrosage pour fermentation, contrôle de la fermentation, aération des lots, et passage au crible pour affiner le matériau), il obtient un



Jean Van Isacker peut produire jusqu'à 3 500 tonnes de compost dans sa structure. Ici, le compost n'est pas encore arrivé à maturité.

compost. Outre la rémunération qui est la sienne à l'obtention des marchés, il fait aussi l'économie de l'achat du compost pour ses propres champs.

## Règles strictes

Deuxième source de revenus enfin, une partie de cette matière est également revenue après packaging à destination des particuliers, au travers de la structure Planète Terre. Pour 10 000 tonnes de déchets, on peut produire 3 500

tonnes de compost.

Si Aisne compost dégage à première vue des revenus faciles, la plateforme a nécessité des investissements importants.

Pratiquement 500 000 euros depuis sa création. Car la profession est soumise à des règles strictes : « Nous travaillons par exemple sur un site permettant d'éviter l'infiltration dans le sol des jus issus du processus de fermentation. Cela nécessite un sol en dur, la création de bassins. » Sans

oublier le matériel nécessaire lors de tout le processus : ramions, grues, cribles... Et sans ces investissements, Jean Van Isacker ne peut garantir la qualité du produit fini. Sans ce respect scrupuleux des normes environnementales, il ne peut, non plus, tout simplement travailler légalement.

Ce fonctionnement propre à la société Aisne compost, reste tout pour répondre à la problématique du recyclage des déchets verts. Jean Van Isacker, fait partie d'une association, l'ACF (les Agriculteurs composteurs de France), constituée de 60 adhérents et employant 150 personnes (dont une personne à Aisne compost). Une association qui s'impose des normes environnementales plus drastiques encore que celles dictées par la loi. « Nous sommes des agriculteurs passionnés par l'innovation environnementale », conclut le gérant.

Fabrice ALVES-TEIXEIRA

## Un projet autour du bois

Aisne compost travaille aussi actuellement à une autre valorisation de déchet : le bois. La société récupère déjà des déchets de bois pour en faire des panneaux agglomérés, utilisés notamment dans la construction de meubles.

Mais l'ambition est d'aller plus loin. Jean Van Isacker a déjà fait poser les fondations d'un prochain bâtiment de 2 700 m<sup>2</sup>. Une fois créé, le bois aura deux destinations : de classe A (sans

peinture), pourra servir à alimenter des chaufferies, comme celles mises en place par des collectivités un peu partout dans la région autour de la filière bois. De classe B, le bois continuera à alimenter l'industrie des panneaux agglomérés.

Pour ne rien gâcher du projet, Jean Van Isacker projette d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit...